



# PSE Clermont–Ferrand COM et Ingénierie

Communication des Organisations Syndicales  
auprès des salariés

Point suite à la réunion de  
négociation du 05/04/2016

# Contexte

- ▶ 1<sup>ère</sup> réunion de négociation = centrée sur le contexte et le cadre, pas encore entré dans la négociation des mesures

# Structure du PSE

- ▶ 1 PSE mais 2 déclinaisons différentes:
  - DGOP: plan de volontariat
    - Volontariat exclusif
    - pas d'action complémentaire si nombre de volontaires < 164 et stop à 164. Le 165<sup>e</sup> ne bénéficie pas des mesures négociées. Obligation pour l'encadrement d'accepter le volontariat. Information passée sur interdiction de désignation volontaire
  - Rechapage COM
    - Tous les salariés sont concernés
    - 2 modes de gestion: volontariat pour mesures d'âge, reclassement obligatoire pour les autres, engagement à le faire à Clermont Ferrand ou, si le salarié le demande, dans un autre site qu'à CFE, ou, si le salarié le demande, mobilité externe. Risque de reclassement externe si refus successifs de propositions de reclassement.

# Structure du PSE

- ▶ Les mesures négociées devront être identiques à DGOP et rechapage Combaude, sauf à définir des critères objectifs légalement valides (critères de pénibilité OK, service = pas OK)
- ▶ Les impatriés ne pourront pas bénéficier des mesures du PSE (pas sous contrat français). Ceux qui repartent viennent alimenter le compteur.

# Planning

- ▶ Période de volontariat ouverte à partir de septembre (décalage si DIRRECTE ne valide pas avant fin août)
- ▶ Départ effectif en retraite en septembre pour salariés qui adhèrent aux mesures d'âge (si DIRRECTE...)

# Contexte mesures d'âge

- ▶ Cas des salariés qui ont retardé leur départ pour « bénéficiaire » des mesures : ils ont été contactés.
- ▶ 2 choix :
  - ils ont choisi de partirou
  - ils ont fait le choix de repousser pour bénéficier des mesures : ils reviennent ou ils prennent du congé sans solde (a priori jusqu'à septembre)

# Contexte mesures d'âge

- ▶ Préavis: réalisé ou dispense, sur demande du salarié

# Contexte mesures d'âge

## ▶ Fiscalité:

- IFC exonérée d'impôt et de charges sociales (CSG / CRDS) dans la limite de 2 plafonds sécurité sociale (PASS) (77232€)
- Montants supérieurs à 2 PASS soumis à impôt et charges sociales



# Contexte mesures d'âge

- ▶ Usage du CET:
  - Priorité à la pose des jours.
  - Si excédent, payé
  - Possibilité de modulation de cette règle selon besoins du service

# Contexte mesures d'âge

- ▶ Possibilité de racheter des trimestres pour rentrer dans le plan:
  - refus de financement par l'entreprise
  - Pour les salariés potentiellement concernés
    - Étudier opportunité personnelle (coût de financement vs défiscalisation IFC), mais ne rien déclencher dans l'attente fin négo âge de départ

# Enjeux de négociation

- ▶ Sur les mesures d'âge:
  - Demande d'élargissement des mesures d'âge : on a demandé le meilleur des 2 critères: 55 ans au 31/12/2017 ou retraite à taux plein avant le 31/12/2020
  - Prise en charge rachat de trimestres

# Enjeux de négociation

- ▶ Sur le reclassement:
  - Qualité des postes proposés au reclassement interne (l'entreprise dit 300 départs en retraite agents et 500 collabs/cadres dans les 3 ans).  
Qualité = rémunération + horaire + perspectives évolution.
  - Mesures d'accompagnement: aide à la prise de décision (cabinet externe) + formation, accompagnement et gestion de carrière

# Planning des négociations

- ▶ Prochaine réunion de négociation le 26/04
- ▶ Réunions d'informations salariés:
  - DGOP Carmes : 27/04 15h–17h forum salle 319
  - DGOP Ladoux : 28/04 14h–16h Amphi F32
  - COM EqA : 27/04 11h–13h bâtiment A19 rdc
  - COM EqB : 27/04 19h–21h bâtiment A19 rdc
  - COM Eq C: 27/04 21h–23h bâtiment A19 rdc

# Merci de votre attention

- » N'hésitez pas à contacter vos élus si vous avez des questions.